**TITRE : « Les *Tables claudiennes*, Lyon, 48 de l’ère commune. »**

**En l’an 48, l’empereur romain Claude, prononce un discours dont le texte gravé sur des tables de bronze est retrouvé dans la ville de Lyon, quartier de la Croix-Rousse, en 1528. L’historicité de ce discours est corroborée par le récit complet qu’en fait l’historien romain TACITE dans ses *Annales*, (XI, 23-24) vers 110 de l’ère commune.**

« Certes, je prévois l’objection qui, se présentant à la pensée de tous, me sera la première opposée... Mais ne vous révoltez pas contre la proposition que je fais, et ne la considérez point comme une nouveauté dangereuse. Voyez plutôt combien de changements ont eu lieu dans cette cité, et combien, dès l’origine, les formes de notre République ont varié. »

« Dans le principe, des rois gouvernent cette ville, il ne leur est point arrivé cependant de transmettre le pouvoir à des successeurs de leur famille ; d’autres sont venus de dehors, quelques-uns furent étrangers. C’est ainsi qu’à Romulus succéda Numa venant du pays des Sabins, notre voisin sans doute, mais alors un étranger pour nous. […]

 « Sans doute, par un nouvel usage, le divin Auguste mon grand-oncle et Tibère César, mon oncle, ont voulu que toute la fleur des colonies et des municipes, c’est-à-dire que les hommes les meilleurs et les plus riches fussent admis dans cette assemblée. Mais quoi donc ? Est-ce qu’un sénateur italien n’est pas préférable à un sénateur provincial ? […] je ne pense pas qu’on doit exclure du Sénat les habitants des provinces, s’ils peuvent lui faire honneur. »

« Voici cette très illustre et puissante colonie des Viennois, qui depuis déjà longtemps envoie des sénateurs à cette assemblée. N’est-ce pas de cette colonie qu’est venu, parmi plusieurs, Lucius Vestinus, rare ornement de l’ordre équestre, pour qui j’ai une affection toute particulière et qu’en ce moment je retiens près de moi pour mes propres affaires ? […]

« Mais il est temps, Tibère César Germanicus, de découvrir aux Pères Conscrits à quoi tend ton discours, car déjà tu es parvenu aux extrêmes limites de la Gaule Narbonnaise. »

« Tous ces jeunes hommes distingués sur qui je promène mes regards, vous ne regrettez pas davantage de les voir au nombre des sénateurs, que Persicus, homme de race noble et mon ami, ne regrette de lire sur les portraits de ses ancêtres le nom d’Allobrogique ! Si donc vous reconnaissez avec moi qu’il en est ainsi, que vous reste-t-il à désirer encore, si ce n’est que je vous fasse toucher du doigt que le sol lui-même, au-delà des limites de la province Narbonnaise, vous envoie des sénateurs, alors que nous n’avons pas à nous repentir de compter des Lyonnais parmi les membres de notre ordre ? C’est avec hésitation, il est vrai, Pères Conscrits, que je suis sorti des limites provinciales qui vous sont connues et familières ; mais il est temps de plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. Si l’on m’objecte cette guerre qu’elle a soutenue pendant dix ans contre le divin Jules, j’opposerai cent années d’une fidélité inviolable et de dévouement dans un grand nombre de circonstances critiques où nous nous sommes trouvés. […] »